SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 16 JANVIER.

LE CRIME DE PANTIN.

Le Procès Traupmann.

ACTE D'ACCUSATION.

Les débats de la fameuse affaire Traupmann ont commencé le 28 décembre devant la Cour d'assises de la Seine. Voici l'acte d'accusation dressé par le procureur-général:

Le lundi 20 septembre 1869, entre 7 et 8 heures du matin, le sieur Langlois, cultivateur à La Villette-Paris, se rendait à son travail en suivant sur le territoire de la commune de Pantin, un sentier dit le Chemin-Vert, lorsqu'il remarqua dans une pièce de luzerne de larges traces de sang dont une traînée, mêlée de fragments de cervelle, paraissait se diriger vers un champ voisin récemment labouré. Dans le champ, près du bord, le coin d'un mouchoir sortait de terre.

Langlois remua légèrement le sol à cet endroit et aperçut une tête humaine. Il courut avertir l'autorité. Une fouille fut organisée et amena la découverte de six cadavres encore tièdes.

Une femme et cinq enfants, — quatre garçons et une petite fille, — avaient trouvé peu d'heures auparavant la mort dans ce lieu désert. Les corps, couverts de tous leurs vêtements, avaient été jetés dans une même excavation de 3 mètres de long et de 60 centimètres de profondeur. On avait, selon l'expression d'un témoin, piétiné sur eux pour les tasser; puis les sillons détruits pour creuser la fosse avaient été refaits avec soin.

Aucun signe n'indiquait que les victimes eussent lutté avec leur agresseur; tout au contraire, au contraire, pour démontrer qu'elles avaient reçu à l'improviste des coups immédiatement mortels, le sol et l'herbe n'étaient aucunement foulés. Un seul des enfants paraissait avoir cherché à écarter l'arme par laquelle une de ses mains avait été atteinte. Les hommes de l'art qui procédèrent à l'examen et à l'autopsie des cadavres constatèrent d'horribles lésions. La femme, frappée par derrière, au cou, avec un long couteau, avait été presque instantanément; l'assassin, cependant, s'était acharné sur son corps, qui portait plus de trente blessures. Les deux plus jeunes enfants avaient été tués de la même manière.

Les trois autres avaient été comme assommés à l'aide d'une arme à la fois lourde et aiguë, et deux d'entre eux avaient, en outre, à la gorge des traces de strangulation. Leurs crânes enfoncés, leurs visages défigurés; leurs yeux arrachés des orbites et leurs fronts traversés, comme par la pointe d'une pioche, attestaient la férocité avec laquelle ils avaient été massacrés. Les intestins de la petite fille sortaient par une plaie béante. On retrouva plus tard dans le champ le couteau qui s'était brisé entre les mains du meurtrier et deux instruments, une pelle et une pioche, qui avaient servi à consommer le crime, à creuser la fosse et à refermer les sillons.

L'émotion universelle causée par cet attentat [illegible] servit les recherches de la justice; les employés de l'Hôtel du chemin de fer du Nord, boulevard Denain, déclarèrent que la veille au soir, une dame Kinck, arrivant de Roubaix avec cinq enfants, avait retenu à cet hôtel demander son mari, qu'elle y croyait descendu, puis s'était éloignée et n'avait plus reparu. Mis en présence des cadavres, ils les reconnurent sans hésiter. Des témoins appelés à Roubaix constatèrent la constatation de l'identité des victimes.

On apprit ainsi dès l'abord une partie des circonstances dans lesquelles cette mère était venue recevoir la mort et y avait conduit ses enfants.

Jean Kinck, mécanicien, et sa femme habitaient à Roubaix avec six enfants: Gustave, âgé de 16 ans; Emile-Louis, âgé de 13 ans; Henri-Joseph, âgé de 10 ans; Achille-Louis, âgé de 8 ans 1/2; Alfred-Louis, âgé de 6 ans et Marie Hortense, âgée de 2 ans 1/2.

Les témoins déclarèrent que Kinck était parti quelque temps auparavant pour l'Alsace où l'avaient appelé ses affaires, qu'il y avait été suivi peu de temps après, par son fils aîné, et que celui-ci était allé à Paris où il avait fait venir le reste de sa famille.

A l'hôtel où la femme Kinck s'était adressée le 19 septembre, un voyageur était en effet inscrit sous le nom de Jean Kinck. Il avait disparu le jour même de la découverte des cadavres. On perdait de même la trace de Gustave Kinck.

Malgré l'invraisemblance d'un crime aussi monstrueux, on se demanda si le père et le fils n'étaient pas les auteurs du sextuple assassinat commis dans la nuit du 19 au 20.

On les recherchait activement, lorsque le 23 septembre, le meurtrier de la famille entière tomba dans la main de la justice, qui ne soupçonnait pas encore le véritable coupable.

[illegible]

Jean Kinck offrait un remarquable exemple de toutes les qualités qui dénotaient Traupmann. Originaire comme lui de l'Alsace, il avait d'abord simple ouvrier. Le travail, la bonne conduite, l'économie avaient rendu ses affaires prospères. Devenu chef d'atelier, puis patron, il avait organisé un établissement important et réalisé presque une fortune. Sa femme appartenait à une famille honorable de Roubaix. [illegible]

[illegible]

Jean Kinck, le mardi 24 août, quittait Roubaix en disant qu'il ne ferait qu'une courte absence, qu'il allait pour ses affaires en Alsace et qu'il irait voir sa sœur, la femme Roller, à Guebwiller. Il emportait avec lui une somme peu considérable, mais en même temps des chèques en blanc détachés de son carnet, de la caisse commerciale de Roubaix, Dewroix, Verlier, Verley et Compagnie.

Le 25, à onze heures du matin, il arriva à Bollwiller. Traupmann l'y attendait. On le vit monter dans un omnibus qui les conduisit à Soultz. Là, Kinck déposa dans le bureau des voitures les deux sacs de nuit et le carton à chapeau qui composaient tout son bagage et demanda à quelle heure de la soirée partirait la voiture allant à Guebwiller. Tous les deux allèrent prendre un repas chez la veuve Lowers. Kinck paya la consommation, et ils s'éloignèrent rapidement dans la direction de Watwiller.

A partir de ce moment, personne n'a plus revu Jean Kinck. Ses parents de Guebwiller auxquels il avait annoncé sa visite, s'inquiétèrent et écrivent à Roubaix une lettre mal adressée qui s'égara et qu'on n'a retrouvée que plus tard, au cours de l'instruction, dans les bureaux de la poste. Qu'était devenu Jean Kinck? Comment pouvait-on expliquer que son voyage dans le Haut-Rhin se fût borné à une apparition de quelques heures et que surtout, au moment d'un prétendu départ pour l'Amérique, il n'eût visité ni sa famille, ni sa propriété de Buhl, près de laquelle il était venu. A ces questions posées par le magistrat instructeur, Traupmann s'était borné à répondre que Kinck était subitement parti pour Paris, le chargeant de terminer ce qu'il avait à faire en Alsace.

[illegible]

Cette lettre expédiée, Traupmann va se divertir au bal de Saint-Cloud. [illegible]

« Je vous embrasse tous.

« JEAN KINCK. »

[illegible]

« Signé: KINCK (JEAN). »

[illegible]

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel-de-Ville, 31 décembre 1869.

No 1841—Nouvelle série.

ORDONNANCE

Pour établir un taux uniforme de Taxes et de Licences sur les Professions, Métiers et Industries sur les Voitures, Charrettes, Drays et autres Véhicules, pour l'année 1870.

[illegible]

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Président du Conseil des Aldermen.

Approuvé le 30 décembre 1869.
(Signé) JOHN C. CONWAY,
Maire.

Pour copie conforme:
JOHN W. OVERALL,
Secrétaire.

Médicaments.

Tout le Monde en Prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.

LE MEILLEUR TONIQUE DU MONDE

Qui a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, &c. A vendre par J. B. VANHORN & CO

AMER WANATA GUACO.

L'AMER WANATA GUACO est un bon tonique et stomachique composé entièrement de Guaco, substance végétale.

[illegible]

Chez JOS. LLADO, pharmacien, coin Dumaine et Chartres.

BANDAGE HERNIAIRE

Sans ressorts, sans ceintures ou bandes de jambes.

BANDAGES HERNIAIRES PATENTÉS, DE H. [illegible]

[illegible]

H. SPILLMAN. 23 ... Rue Baronne ... 23

Traitement du Dr Boyer, de Paris, pour la guérison de la Goutte et des Rhumatismes.

[illegible]

C. DUHAMEL.

Cherry Pectoral d'Ayer,

Pour les maux de gorge et les affections pulmonaires, telles que la toux, le rhume, la coqueluche, les bronches, l'asthme et la consomption.

[illegible]

L'Ague Cure d'Ayer,

Pour les fièvres et frissons, les fièvres intermittentes, les fièvres rémittentes, les fièvres périodiques ou bilieuses, etc., en un mot, toutes les maladies qui proviennent des exhalaisons de marais.

Comme l'indique son nom, ce remède GUERIT, il ne faillit jamais. Il ne contient ni arsenic, ni quinine, ni bismuth, ni zinc, substance minérale, ni poison quelconque.

Les guérisons opérées à l'aide de ce remède, dans les districts où règnent les fièvres, sont innombrables et sans exemple. Nous avons un livre des certificats que nous recevons à ce sujet.

L'AGUE CURE protège les personnes non acclimatées qui se promènent tous les jours et traversent des endroits d'où s'exhalent des miasmes.

C'est un excellent remède pour les MALADIES DE FOIE et la bile.

Il est préparé par le
DR. J. C. AYER, Chimiste,
à Lowell, Mass.

Et se vend dans le monde entier.
Le prix en est de $1 la bouteille.
On en trouve chez
MM. E. J. HART & Co., chez WHEELOCK, FINLAY & Co, au dépôt de médicaments patentés de FLEMING, chez F. F. DUCONGE, ainsi que chez tous les pharmaciens.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Nous appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. [illegible]

E. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, et MM. HOLT, MURRAY & Co., Mobile.

[illegible]

EDMUND DEXTER & SON,
40 & 42, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

[illegible]

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$20,000,000	W. H. PECKHAM, Président,
Actif	1,800,000	H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
Revenu annuel	800,000	L. McADAM, Actuaire,
Pertes payées	800,000	G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,	William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,	Julius H. Pratt, négociant,
John J. Crane, président Banque Republic,	William W. Wright, négociant,
William T. Hooker, Wall Street,	Charles J. Starr, négociant,
William M. Vermilye, banquier, Vermilye & Co,	William Allen, négociant,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,	George W. Gaylor, banquier, Palmyra, New-York,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,	George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
Minot C. Morgan, banquier,	John M. Sherwood, Park Place,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co,	Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,	Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,	George W. Farlee, avocat,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,	W. L. Cogswell, négociant.
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.	

JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 42 DE LA RUE DE L'UNION.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DU — "PELICAN."

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie pour l'année expirant le 31 décembre 1869.

[illegible]

Signé: CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

Souscrit et assermenté pardevant moi, le 15 janv. 1870.
Signé GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer les intérêts sur les scrips émis précédemment par la Compagnie à partir du 15 janvier courant, et ont déclaré un Scrip Dividende de CINQUANTE POUR CENT, sur les primes gagnées, participant au dividende, pour l'année expirant le 31 décembre 1869, dont les certificats seront émis le 1 r mars prochain.

Signé: CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

D. Fatjo,	Wm. A. Shropshire,
G. Pascal,	P. A. Peterson,
S. H. Moody,	Sam M. Todd,
Alex. Marks,	Arthur Forstall,
Th. Betty Blanchard Jr.,	James Wood,
	Chs. Roman

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104......RUE DU CANAL.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

[illegible]

(Signé) PAUL FOURCHY, Président.
G. W. HOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 4 juin 1869.
S. MAGNER, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 4 juin 1869 il a été déclaré un dividende en scrip de QUARANTE pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, lesecond LUNDI de juillet prochain, L'EMISSION ENTIERE DE SCRIP POUR L'ANNEE 1860, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

P. FOURCHY,	P. MASPERO,
B. McCUARD	M. PUIG,
L. F. GÉNÉRES,	F. S. WILTZ,
E. E. BELF,	JOS. HOY,
A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
J. I. FERNANDEZ	

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Changement de Service.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

[redacted]

Arrangement d'hiver,
—Commençant le 18 Octobre 1869.—

Excursion au Lac, aller et retour le même jour, 25 cts.

DEPARTS.

[illegible]

G. PANDELY, Surintendant-Général.

Des Facteurs et des Commerçants,

No 20 de la Rue Carondelet.

(EXTRAIT DU TROISIEME ETAT ANNUEL.)

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1869.

[illegible]

Dividendes au comptant pour l'année:
Intérêt .... Dix pour cent.
Prime .... Cinquante pour cent.

Actif:
Le 30 avril 1869 .... $777,000.97

Cette Compagnie continue à émettre des polices contre les Risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux courants de primes.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— Directeurs —

Moses Greenwood,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Simon Bloch,
John I. Noble,	R. T. Buckner,
John Chaffe,	Perry Nugent,
Marshall J. Smith,	Sam'l Friedlander,
B. Cornfield,	E. Frellsen,
A. S. Huntington,	Wm Orery,
E. M. Terry,	A. W. Redd,
J. D. Blair,	W. B. Pike,
Richard Milliken,	T. D. Miller,
Samuel E. Moore,	R. W. Farley,
Wm. H. Henning,	A. A. Yates
	Jno. I. Adams.

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS DE LA NLLE-ORLEANS

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
CHS. ENGSTFELD, Secrétaire.

— Directeurs —

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 20 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus bas.

CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs:

[illegible]

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869:

[illegible]

THOS. A. ADAMS président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, le 19 mai 1869.
A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président,
C. T. BUDDECKE, Vice-Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams.	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Gerrard,
A. G. Ober,	A. Thomson,
P. Simms,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. H. Summers.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-huitième jour de janvier 1869.

A. SHELLY.
Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur la balance du Scrip de l'année 1865, à partir du deuxième lundi de février 1869. Et il a été déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le gain net des primes de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
J. G. GAINES, Vice-président.

— Directeurs —

JOHN G. GAINES	E. J. HART,
HENRY RENSHAW,	J. G. RICKS
E. T. LONSDALE	I. H. STAUFFER
E. BISCOE,	J. B. BEER
J. C. SARELLI,	I. N. MARKS,
HUGH WILSON,	THOS. SLOO.

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Gérances

[illegible]

Officiers

JOHN DAVIDSON	Président.
W. S. PIKE	Vice-Président.
R. W. YOUNG	Secrétaire.
L. A. FOURNIER	Trésorier.

W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
ALEXANDRE HART, Médecin examinateur.
H. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 102 rue Gravier [illegible]

Dispensaire Homœopathique DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No. 4 RUE DES REMPARTS, ENTRE LES RUES CANAL ET COMMUNE.

Consultations gratuites de midi à 2 heures.

CET établissement, fondé pour le soulagement des pauvres, est dirigé par le Dr. A. A. Hamdanant, les médecins dont les noms suivent seront présents au Dispensaire:

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 mars 1869.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de quarante pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année écoulée le 28 février 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er juin prochain.

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président

DIRECTEURS.

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
E. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Prevtche,	L. B. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	E. Fleggio,
E. F. Stockmeyer,	Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson,	H. F. Given,
André Montgomery,	W. C. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
E. Marqueze,	Thos. H. Hunt,
Chas. Wetchner,	Chs. Herold,
A. E. Montgomery,	O. Carriere
	R. S. Howard.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fifteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 17th day of March, 1869.

P. C. CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of Forty per cent on the net earned participating premiums for the year expiring 28th February, 1869, for which certificates will be issued on and after the 1st day of June next.

Thirty per cent of the scrip certificates issued for year 1861 will be redeemed, also six per cent interest on all outstanding certificates of scrip will be paid, on and after the second Monday of May, 1869, to the holders thereof or their legal representatives.

CHAS. BRIGGS, President,
ANT. CARRIERE, Vice-President.

TRUSTEES.

[illegible]

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT — OF THE — Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May 19, 1869.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1869:

[illegible]

The Company have the following assets:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. DAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May.

A. SHELLY,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved to pay Interest at Six Per Cent in cash on all its outstanding Certificates of Scrip, and also to pay Fifty Per Cent in cash of the scrip of 1859, to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of Fifty Per Cent on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1869, for which certificates will be issued on and after the First Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Gerrard,
A. G. Ober,	A. Thomson,
P. Simms,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. H. Summers.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

104 CANAL STREETS

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following STATEMENT:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. HOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn and subscribed before me this 4th day of June, 1869.
S. MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on 4th day of June, 1869, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FORTY PER CENT on the net earned participating premiums for the year ending 30th May, 1869, for which certificates will be issued on and after the 1st day of August next. Also, to pay on and after the second Monday in July next the whole issue of Scrip of 1860, and Six per cent interest on outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS:

P. Fourchy,	David McCord,
G. Z. Bell,	D. A. Chaffraix,
M. Puig,	P. M. Wiltz,
Chs. Lafitte,	J. I. Fernandez

Sun Mutual Insurance Company

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following, for the year ending December 31, 1868.

[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this [illegible] day of January, 1869.

A. SHELLY,
Second Justice of the Peace,
For the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. INTEREST on the outstanding Certificates of Profits; also TWENTY-FIVE PER CENT on the balance of the Scrip of the year 1865, on and after the second Monday of February. They have also declared a Scrip Dividend of SIXTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending Dec 31, 1868, for which certificates will be issued on and after the [illegible] day of March next.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
J. G. GAINES, Vice-President.

—Directors—

JOHN G. GAINES	E. J. HART
HENRY RENSHAW	J. G. RICKS
E. T. LONSDALE	I. H. STAUFFER
E. BISCOE	J. B. BEER
J. C. SARELLI	I. N. MARKS
HUGH WILSON	THOS. SLOO

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCES,

37 ...... CARONDELET 37

AETNA DE HARTFORD.

Actif $5,000,000

HOME DE NEW HAVEN.

Actif $1,000,000

Représentant un Capital d'Assurance de SIX MILLIONS.

[illegible]

Pontchartrain Railway

[redacted]

WINTER ARRANGEMENT,

Commencing October 18th, 1869.

[illegible]

G. PANDELY, General Superintendent.

Morgan's 'Louisiana and Texas Railroad.'

CHANGE OF SCHEDULE

[redacted]

U. S. Mail Route between New Orleans and Western Louisiana and Texas.

[illegible]

GEORGE PANDELY, Superintendent.

CHAS A. WHITNEY & Co., Agents.

TO SAVE LABOR AND INCREASE LARGE CROPS

—USE—

Stern's Raw Bone Super Phosphate

—AND—

FINE GROUND BONE,

THE GREAT FERTILIZERS,

LOUIS STERN & BRO.,

MANUFACTURERS.

Office, No. 76 Canal street, New Orleans, La.

BONE BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.